CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E44345** **VALABLE JUSQU'AU** **03/02/2027**

ÉDITÉ LE 23/12/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 02/06/1988

Forme juridique : SARL
DEPUIS LE 18/01/1989
Capital : 20 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC CRETEIL
Siret : 349 132 530 00040
Code NACE : 4332B
Numéro caisse de congés payés : 2102331
Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP 331008W1244001/001 605936/2

Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP 331008W1244001/001 605936/2
Situation fiscale et sociale : A jour au 01/12/2025

Raison sociale : CONSTRUCTION RESTAUR GENERAL SERRURERIE

Sigle : CRGS
13 RUE CHRISTOPHE COLOMB
94600 CHOISY-LE-ROI

Téléphone : 01 48 92 09 09 **Fax :** 01 48 92 32 51
Portable : 06 15 45 26 68
Responsabilité légale :
FLOCCARI GEORGES GÉRANT

Site Internet :
E-mail : crgs@orange.fr

Effectif moyen : 8 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 1 190 872 **Tranche de classification :** CA4

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
4412	Métallerie (Technicité confirmée)	8	14/11/2023
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.